Etat étranger que menaçait la faillite, qu'elles lui ont livré des centaines de millions de notre épargne, qu'elles l'ont ainsi sauvé d'une crise financière des plus graves qui l'eût fait renoncer à toute velléité belliqueuse, qu'elles lui ont rendu le courage et la confiance et l'ont mis en mesure dans le marchandage auquel il se livrait à l'égard de notre pays de maintenir ses prétentions avec succès ?

Ne pas nier en pareil cas, c'est reconnaître, car on pense bien que si la monstrueuse accusation lancée par deux de nos confrères était dénuée de tout fondement, le gouvernement ne manquerait pas de la démentir avec la franchise et la précision de mots qui font défaut dans sa note officieuse. Au surplus, les déclarations qui ont été faites par le porte-paroles de M. Caillaux et dont nous avons donné dans notre article précédent la reproduction ont la valeur d'un aveu et, d'autre part, elles nous renseignent d'une manière très nette sur l'attitude que prend le gouvernement dans la question, à la fois pour se couvrir lui-même et pour couvrir les banques. « *Le gouvernement, a-t-il dit, n'est pas intervenu, parce qu'il n'a pas à intervenir. Il n'a nul moyen d'empêcher les banques françaises de conclure avec l'étranger telles opérations qui leur semblent bonnes. Du reste, il n'aurait pu faire auprès de ces banques qu'une démarche platonique, mais dont il était loisible aux intéressés de ne tenir aucun compte.* »

En d'autres termes, M. le président du Conseil adopte et fait sien sans réserve le point de vue des gens d'affaires d'après lequel la finance n'a rien à voir avec la politique. Les banquiers n'ont pas à s'inspirer de considérations morales ou patriotiques, ils travaillent en vue du profit, on leur propose des opérations diverses, rapportant un intérêt plus ou moins avantageux et présentant une sécurité plus ou moins grande, ils choisissent la plus profitable, ils en ont le droit, c'est leur métier.

Ainsi parle M. Finaly, directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas, dans une interview publiée le mois dernier par la *Nouvelle Presse Libre* de Vienne, et dans laquelle il nie que le gouvernement français ait donné aux banques aucun mot d'ordre, traite une telle intervention de légende. « Les établissements français, déclare-t-il, agissent suivant leur intérêt et sous leur responsabilité. »

Voilà la doctrine, elle est celle de tous les professionnels de la banque et n'est pas particulière à ce financier, tous les gens d'affaires la soutiennent, il est avéré pour eux que l'attraction du capital vers le plus grand profit est une loi d'un caractère irrésistible, ayant la même fatalité que celles de la gravitation ou de la rotation terrestre et dont il ne faut pas troubler le fonctionnement, sous peine d'ébranler tout l'édifice social. L'usage du capital est indifférent : qu'on s'en serve pour créer une entreprise utile ou pour exploiter une maison de tolérance, il n'importe : l'essentiel est qu'il rapporte.

Voyez maintenant sur quel terrain se place M. Caillaux. Nous l'avertissons obligeamment qu'il n'est pas sûr — il s'en apercevra lui-même à la réflexion — et fera bien d'en changer. Le point de vue de M. Caillaux consiste à soutenir que des établissements financiers qui ont couvert notre pays de succursales et constitué une organisation tellement puissante qu'ils ont entre leurs mains la plus grande partie de notre épargne liquide et détiennent la direction de notre fortune mobilière — le fait n'est pas contesté — le point de vue de M. Caillaux consiste à prétendre que ces établissements gigantesques qui ont des milliards de francs en dépôt et sont par l'importance de leurs opérations des institutions nationales ont droit à la même liberté d'allure et de mouvement et sont fondés à se gouverner d'après les mêmes principes que des banquiers agissant avec leurs capitaux propres ; qu'ils n'ont pas d'obligations particulières envers leur pays, qu'ils peuvent conclure à l'étranger telles affaires qui leur semblent bonnes, que le gouvernement est sans pouvoir sur eux, qu'il peut seulement faire auprès d'eux une démarche platonique, mais qu'il est loisible auxdits établissements de n'en tenir aucun compte et de l'envoyer promener. Nous attendons, quant à nous, le gouvernement qui viendra soutenir le point de vue qu'au-dessus de la nation, au-dessus de l'Etat politique, le pouvoir financier est souverain, nous lui prédisons un grand succès.

Qu'on ne s'y trompe pas, du reste, l'accusation la plus terrible qui pèse sur les banques françaises n'est pas celle d'avoir secouru les banques allemandes le mois dernier, quel que soit le caractère ignominieux que les circonstances donnent à cette transaction, mais de s'être improvisées depuis vingt ans les commanditaires de l'impérialisme allemand, de sa grande industrie rivale de la nôtre, de son armée et de sa marine, tous les ans plus puissantes et qui sont dirigées contre nous.

Cet état de choses intolérable dont la presse ne parle pas est celui qu'il faudra résoudre, non, cela va sans dire, pour être désagréable à un grand peuple avec lequel nous désirons avoir les relations les plus cordiales, mais pour obtenir que nos capitaux s'emploient chez nous, qu'ils développent nos richesses avant celles de nos voisins et pour faire cesser l'immense danger que notre propre épargne nous fait courir en jouant le rôle de pilier financier du militarisme en Europe.

LYSIS.

LES NÉGOCIATIONS FRANCO-ALLEMANDES

Il paraît désormais certain que l'accord sur la première partie des négociations franco-allemandes sera fait cette semaine.

Hier, à midi, M. Cambon a eu une entrevue avec M. de Kiderlen-Waechter, dans laquelle on a commencé l'examen des instructions du quai d'Orsay, relatives à la solution des derniers points litigieux de la partie marocaine. Ces instructions sont accompagnées d'un projet de traité en quinze articles. Si M. de Kiderlen-Waechter se rallie sans réserve à la rédaction française, l'accord pourra être conclu dès aujourd'hui même sur la première partie, la seule qui, jusqu'ici, a été examinée.

D'après le *Journal des Débats*, il est inexact de dire que des signatures seraient échangées à cette occasion. Les signatures ne seront apposées — ajoute le même journal — que lorsque l'accord au sujet du Congo aura été conclu.

Or, si comme on l'annonce il se peut que la discussion des compensations territoriales prenne telle tournure que l'on soit amené à procéder à une revision du texte de la première partie, il nous paraît difficile que l'accord total soit fait aussitôt qu'on le prétend.

En effet, la note Havas, qui annonçait, mardi dernier, la difficulté de la deuxième partie des négociations est différemment commentée par la presse berlinoise.

La *Gazette de Cologne* fait discrètement, mais nettement remarquer que des difficultés sont possibles en effet, mais qu'elles seront facilement aplanies, puisqu'on s'est déjà entendu sur les grandes lignes du projet :

L'agence Havas n'a pas tort de dire que le règlement des compensations au Congo est une question difficile et délicate. Cependant il faut tenir compte du fait qu'un accord sur les points essentiels de ce projet a déjà été réalisé.

La *Deutsche Tegeszeitung* dit que l'Allemagne est décidée à ne pas reculer d'un pouce sur ce terrain.

Les deux gouvernements ont déjà ébauché l'accord relatif au Congo. L'Allemagne doit, sur ce point, recevoir satisfaction. Nous espérons que les Français comprendront que c'est là pour nous une condition *sine qua non*. On a tort de croire à Paris que nous avons un si grand désir et une si grande hâte d'en finir, et que le moindre lambeau de Congo ferait notre affaire. Les journaux français semblent croire qu'il suffit de crier bien fort maintenant pour contraindre l'Allemagne à des concessions. C'est là une très grande erreur. On ne saurait trop le dire. Il est dans l'intérêt même des Français de ne plus conserver aucune illusion à cet égard.

On a tort de croire, écrit le *Lokal Anzeiger*, que le gouvernement allemand soit contraint d'achever les négociations avant la convocation du Reichstag. Le gouvernement peut compter sur le patriotisme des députés. Ils préféreront tous voir remettre à plus tard la solution de l'affaire marocaine que d'obliger le gouvernement à faire des concessions en vue d'une prompte conclusion de l'accord.

Si donc, la discussion de la seconde partie doit amener à faire des modifications dans ce qu'on aura arrêté sur la première, les fameuses négociations franco-allemandes risquent de devenir un nouveau rocher de Sisyphe.

Heureusement qu'on assure que le danger d'une guerre est tout à fait écarté. Car dans l'occasion, il s'agit seulement d'une affaire de diplomatie et de brigandage dans laquelle il n'y a guère que les diplomates et les gouvernants qui peuvent perdre patience et se ridiculiser.

L'OPINION A LONDRES

La nouvelle d'un arrangement imminent au sujet du Maroc est accueillie ici avec une vive satisfaction.

M. Winston Churchill y a fait allusion hier dans son discours prononcé à Dundee.

Le *Times*, qui se réjouit également du succès des négociations relatives au Maroc, espère que la question des compensations au Congo sera résolue sans trop de difficultés.

Le *Times* critique ensuite le dernier discours de M. Canalejas :

Nous voudrions rappeler à nos amis espagnols qu'un ton trop agressif n'est pas la meilleure façon de servir leur cause. Tant que les puissances n'auront pas ratifié les accords relatifs au Maroc, ils resteront sans valeur légale. Avant que la question soit définitivement réglée, il faudra tenir compte de nombreux intérêts, des nôtres en particulier, qui ne sont pas seulement économiques.

CHEZ LES ANCIENS "MALFRATS"

Comment, aux portes de Paris, on traitait des Ouvriers inorganisés. Pas de Salaires, pas de Vêtements, pas de Lit. — L'action syndicale est intervenue : les résultats qu'elle a obtenus.

Les cinq mille ouvriers, syndiqués dans la porportion de 80 %, qu'occupent les carrières et usines à plâtre du bassin de Paris attendent le résultat des négociations que leurs syndicats groupés ont entamées avec les syndicats patronaux pour le renouvellement du contrat de travail.

Peu de corporations ont bénéficié dans une aussi large mesure que celle-ci des bienfaits du groupement ; sous l'influence du syndicalisme, elle s'est littéralement transformée ; des ouvriers, qui vivaient comme des bêtes, qui n'avaient d'autre horizon que celui de la carrière ou du four à plâtre, et maintenus dans un état dégradant de servitude, ne tenaient plus par aucun lien au monde extérieur, ont repris rang parmi les hommes, ont établi le contact avec les autres travailleurs, ont répudié des habitudes, un mode de vie à la fois misérable et honteux.

Les « Malfrats »

Lors de la grève de 1909, qui fut le signal de leur libération, l'*Humanité* conta les conditions de travail et d'existence de ces ouvriers. A Livry, Montmorency, Neuilly-Plaisance, Argenteuil, Chelles, Annet, Villeparisis et dans vingt autres communes de Seine, Seine-et-Oise et Seine-et-Marne, on les appelait les *malfrats* ou les *nez-blancs*. Quelques-uns, carriers, arrachaient le plâtre par la poudre aux galeries souterraines, mais la plupart disposaient dans les fours le plâtre et le coke en couches alternées, roulaient la pierre dans les brouettes, la précipitaient sous les énormes meules qui la broyaient en dégageant une poussière blanche et ténue comme la farine. Puis, ils ensachaient le plâtre. Ces hommes pour tout vêtement avaient des sacs. Ils gagnaient de 35 à 45 centimes par heure. Mais on ne les payait pas en monnaie légale : les patrons avaient fait frapper une monnaie *à leur nom*, des piécettes de cuivre qui représentaient 5, 10, 20 ou 50 centimes. Cette *monnaie de Cayenne*, comme la surnommaient les ouvriers, avait cours dans les cantines que les industriels édifiaient sur leurs chantiers et elle n'avait pas cours ailleurs. Si bien que les travailleurs, pour s'alimenter, devaient obligatoirement s'adresser aux cantines. C'étaient de tristes bouges où l'homme buvait jusqu'à son dernier jeton. On le nourrissait des produits suspects que les marchands apportaient là et cédaient à vil prix parce qu'ils les savaient bons à jeter plutôt qu'à consommer : poisson gâté, charcuterie échauffée. Les *malfrats* mangeaient ces choses, car il ne s'en trouvait aucune autre à leur disposition. Ils buvaient le gros vin rouge, riche en alcool, la *barlatta* qu'on leur imposait à 80 centimes ou un 1 franc le litre. Ils buvaient surtout, à plein verre, l'eau-de-vie, la *gobette*, qu'on venait d'office, deux fois par jour au moins, leur servir sur les chantiers. Ceux-là mêmes qu'un désir de tempérance ou un souci d'économie eût incités à refuser les *gobettes* finissaient par les absorber quand même, car, bu ou non, l'alcool était payé au cantinier ; on marquait 40 centimes au compte du *malfrat*.

La Mort dans le Sommeil

A ce régime, ces hommes travaillaient sans posséder jamais un sou. Ils n'avaient pas même un lit. Le soir, ils ne quittaient la cantine, légers de nourriture, mais alourdis d'alcool, que pour aller dormir sur le sommet des fours à plâtre où il fait chaud, parmi les pierres. Et ils reprenaient leur tâche à l'aube du lendemain. Pas tous : de 1906 à 1909, *cinquante-quatre hommes* périrent asphyxiés, durant leur sommeil, par les émanations d'oxyde de carbone, sur les fours à plâtre du seul arrondissement de Pontoise !

C'est même cette constatation qui provoqua l'arrêté ministériel du 4 avril 1910, interdisant le coucher sur les fours à plâtre. Dérisoire interdiction ! Il faudrait, pour oser la faire respecter, qu'on procurât des lits aux sans-abri. Les asiles de nuit n'en recueillent pas dix sur cent. Les autres continuent à rechercher la tédeur des pierres que mine le feu. Dès ce mois où les nuits sont froides et humides, des centaines de pauvres, parmi lesquels il y femmes et enfants, remontent chaque soir vers les fours à plâtre. Ne vaut-il pas mieux risquer la mort qui délivre doucement, en plein sommeil, que l'attendre longtemps au revers glacé d'un fossé ?

La Métamorphose

Aujourd'hui, les travailleurs des carrières et des fours à plâtre sont syndiqués. Ils ont signé avec leurs patrons — ou plutôt avec la riche et puissante Société *Le Plâtre*, qui réunit tous les patrons et qui est la maîtresse du marché — un contrat de travail. Les salaires ont été augmentés : ils vont de 55 à 70 centimes par heure et prévoient des plus-values pour les travaux insalubres ou dangereux. La paye a lieu tous les quinze jours avec un *prêt* quotidien facultatif. Elle est effectuée en monnaie légale ; les jetons sont devenus d'instructives pièces de musée. Toutes les cantines sont supprimées. Et l'article 10 ordonne qu'une entente s'établisse, durant l'hiver, entre délégués des syndicats et employeurs pour qu'une réduction des journées de travail permette d'assurer à tous les ouvriers besogne et salaire et d'éviter tout favoritisme.

Les errants se sont fixés. Ils ont fondé des familles. Ils dorment sous leur toit. L'alcoolisme a diminué dans de considérables proportions. Les hommes suivent les réunions, ils lisent ; leur horizon s'est élargé, ils participent à toutes les manifestations collectives de la vie ouvrière ; le 1er mai, carrières et usines se vident sans que les délégués soient tenus d'inviter les ouvriers à chômer ; jamais les corporations en lutte ne font appel en vain à la solidarité de ces travailleurs. Le relèvement moral a été la conséquence directe et immédiate du relèvement matériel.

. . . . . .

Le contrat vient d'arriver à expiration. Le camarade Gibault, secrétaire du comité d'entente des syndicats ouvriers du plâtre, a prié le groupement patronal de désigner des délégués pour discuter du nouveau contrat avec les représentants des travailleurs. Ceux-ci feront porter leur effort sur la diminution des heures de travail. Nous tenterons d'esquisser, dans un prochain article, le labeur des carriers et celui des ouvriers d'usines à plâtre.

L.-M. BONNEFF.

LA CASTILLARDE EN PROVINCE

ON A TUÉ A NANCY

Lucien Alexandre, le domestique de ferme qui, le 18 juin dernier, avait violé et assassiné à Leheuville, la petite Louise Krier, âgée de quatre ans, et qui, pour ce crime, avait été condamné à mort le 4 août, par la cour d'assises de Meurthe-et-Moselle, a été exécuté hier matin, à Nancy.

Le fourgon contenant les bois de justice, qui était depuis la veille à la gare des marchandises, est amené à trois heures, devant la prison. M. Deibler et ses aides ont commencé aussitôt le montage de la guillotine.

A cinq heures, MM. Hardy et Simonnet, avocats généraux près la Cour d'appel de Nancy, pénétrèrent dans la prison, accompagnés de Me Blum, défenseur d'Alexandre. Celui-ci dormait profondément ; il a été réveillé par M. Simonnet, avocat général, qui lui a dit : « Alexandre, votre recours en grâce a été rejeté, l'heure de l'expiation a sonné, ayez du courage. »

Le misérable, l'air hébété, se passa les mains sur les yeux et ne prononça pas une parole.

Il fut conduit au greffe où eut lieu la toilette. Durant tout ce temps, Alexandre conserva une attitude impassible et c'est à pas précipités qu'il se dirigea vers l'échafaud dressé sur le seuil de la maison d'arrêt.

A 5 h. 20, le couperet tombait.

Le corps n'ayant été réclamé ni par la famille ni par la faculté de médecine, a été inhumé au cimetière du Sud.

COLLISION DE TRAINS

IL Y A QUATRE MORTS

Dans l'après-midi d'hier, on communiquait la dépêche suivante :

Nantes, 4 octobre. — Un train de voyageurs de Châteaubriant-Saint-Nazaire est entré hier soir, à huit heures et demie, en collision avec un train de marchandises entre les stations de Bouvron et de Campbon. Il y aurait quatre morts et plusieurs blessés.

De son côté, la direction des chemins de fer de l'Etat, adressait la note officielle que voici :

Deux trains de marchandises sont entrés en collision hier soir vers 8 h. 30 sur la ligne de Châteaubriant à Saint-Nazaire, entre les stations de Bouvron et de Campbon.

Les deux chefs de train, un mécanicien et un chauffeur ont été tués.

M. Claveille, directeur du réseau de l'Etat, s'est rendu sur les lieux de l'accident.

A la direction des chemins de fer on a fourni les renseignements suivants :

Il est exact qu'une collision se soit produite entre deux trains, non d'ailleurs entre un train de marchandises et un train de voyageurs, mais entre deux trains de marchandises.

Nous avons malheureusement quatre morts à déplorer et ces quatre victimes appartiennent au personnel de la Compagnie, qui a été fort éprouvé.

Les deux conducteurs de trains, un mécanicien et un chauffeur, ont trouvé la mort dans cet accident, mais nous ne croyons pas que la collision ait produit des blessés.

M. Claveille, directeur, est parti immédiatement sur les lieux pour procéder à une enquête et prendre des mesures nécessaires pour que le trafic ne soit pas interrompu.

Les morts sont MM. Troquet, chef de train, de Châteaubriand ; Juin, mécanicien, de Segré ; tous deux du train 6480 ; Maillet Pierre, chauffeur, de Châteaubriant, et Lore, chef de train, de Châteaubriant, du train 6489.

Les deux blessés sont MM. Lepage, mécanicien du train 6489 et Lefeuvre, chauffeur du train 6480 ; le premier a reçu des blessures à la tête ; le deuxième a des brûlures aux bras.

Le Gouvernement et les Conseillers prud'hommes

M. CRUPPI VA-T-IL ÉTRANGLER LA PRUD'HOMIE ?

Au Parquet, on donnait hier les renseignements suivants :

Le procureur de la République a reçu, avant-hier, le procès-verbal de comparution devant leurs collègues, de dix-sept conseillers prud'hommes qui ont pris fait et cause pour leur camarade Baritaud dans l'affaire du *Sou du Soldat*.

Conformément à la loi, M. Lescouvé vient de transmettre à la chancellerie le dossier de cette affaire, car aucune mesure ne peut être prise contre un conseiller prud'homme sans l'avis du ministre de la Justice.

Ainsi donc, le parquet n'a pas encore compris la légèreté, pour ne pas dire plus, de son attitude à l'égard de dix-sept citoyens auxquels, parce que conseillers prud'hommes, il prétend enlever tout droit de critique des actes du pouvoir !

M. Lescouvé prendra les mesures que lui indiquera le ministre de la justice. M. Cruppi va donc prendre ses responsabilités.

Il peut, si telle est sa fantaisie ou s'il veut plaire au patronat du bâtiment, prononcer la suspension pour six mois, et même la déchéance des dix-sept conseillers ouvriers. C'est son droit souverain ; mais, du même coup, il livrera les justiciables ouvriers à la seule « justice » des conseillers patrons. Alors, pendant plusieurs mois, MM. les entrepreneurs pourront ne plus se gêner pour violer les droits de leurs ouvriers. Il fera bon pour ceux-ci de venir à la barre de la section du bâtiment, réclamer des salaires impayés, la restitution d'outils, l'observation de contrats de travail, etc...

Ah ! le juge de paix n'aura plus à départager les juges prud'hommes. Le seul élément qui siègera fera bonne mesure aux intérêts qu'il représente.

Pendant ce temps, si des travailleurs du bâtiment veulent obtenir justice, ce ne sera plus au Conseil des prud'hommes qu'il leur faudra s'adresser.

Si c'est là le but que recherche M. Cruppi, s'il a fait une promesse de cette nature aux entrepreneurs de la rue de Lutèce, qu'il ne se gêne pas : il peut la réaliser. Mais alors, à quoi bon se couvrir de mauvais prétextes qui ne peuvent pas se soutenir ? Mieux et plus loyal serait de déposer tout de suite une loi qui autoriserait seuls les patrons à siéger aux Conseils de prud'hommes.

Impatiemment, nous attendons l'avis de M. Cruppi.

A. LUQUET.

APRÈS LES FUNÉRAILLES

Un décès à Saint-Mandrier

Toulon, 4 octobre. — Un décès s'est produit parmi les blessés de la catastrophe de la *Liberté*, en traitement à l'hôpital de Saint-Mandrier. Le quartier-maître de manœuvres Germain Bouic, du croiseur *Foudre*, a succombé auprès une longue agonie. M. Fallières lui avait remis hier la médaille militaire.

Visites aux blessés

Le vice-amiral Aubert, commandant en chef, et le contre-amiral Favereau, commandant en second de la troisième escadre de ligne, ancienne escadre du Nord, qui appareille pour Alger, ont tenu, avant de quitter Toulon, à se rendre avec leurs états-majors à l'hôpital Saint-Mandrier visiter les blessés de cette force navale, victimes de la catastrophe de la *Liberté* et des accidents de la *Gloire*.

Les enquêteurs

M. Painlevé, rapporteur du budget naval, a terminé à cinq heures ses visites en escadre et dans le port, et est reparti ce soir pour Paris.

LES TRAGÉDIES DOMESTIQUES

TRIPLE SUICIDE

M. Hugron, restaurateur, rue Montmartre, 98, sa femme et leur fillette, âgée de quatorze ans, arrivaient dimanche soir à Saint-Agnan (Charente-Inférieure). Lundi matin, l'hôtelier les trouvait tous trois blessés.

Une lettre adressée au commissaire de police de Marennes indiquait que les malheureux, ayant perdu tout ce qu'ils possédaient, voulaient se donner la mort.

Le père avait d'abord tiré sur son enfant qu'il avait blessé au bras ; il avait ensuite appuyé le canon de son arme sur la tempe de sa femme et avait tiré deux fois ; enfin il s'était logé deux balles dans la tête.

L'état de Mme Hugron est très grave ; on croit que le restaurateur pourra en réchapper.

LE SUCRE

SCANDALEUSE MAJORATION. — LES MÉNAGÈRES ONT RAISON

Il paraît — c'est du moins le *Journal des Fabricants de sucre* qui l'affirme — qu'il y a de « graves lacunes » dans l'éducation des travailleurs et que « les ménagères de Belleville » déraisonnent ridiculement, en prétendant que le sucre ne devrait pas se vendre plus de 55 centimes le kilog.

Le sucre à 55 centimes le kilo ? Mais c'est simplement ce qu'en 1902, lors de l'abandon du système des primes, gouvernants et majorité avaient promis de réaliser.

La revendication des ménagères de Belleville n'est donc pas si chimérique ; quelques chiffres suffiront à prouver qu'elle est absolument fondée.

On s'accorde généralement à reconnaître qu'un écart de 7 francs entre le prix payé par le fabricant de sucre pour la tonne de betterave à 7 ou 8° et le prix de vente du quintal de sucre brut, constitue une rémunération suffisante pour l'industrie sucrière.

Dès lors, le prix de vente du quintal doit s'établir ainsi :

Prix de la tonne de betteraves	28 »
Prélèvement du fabricant (sucre brut)	7 »
Prélèvement du raffineur (chiffre moyen des trois dernières campagnes)	5 50
Bénéfice de l'intermédiaire commercial	2 50
Taxe de raffinage	2 »
Total	45 »

Le sucre, aliment de toute première nécessité, devrait être libre de tout impôt de consommation. Consent-on à le grever d'un impôt de 10 francs par quintal (l'impôt actuel est de 25 francs) ? Le prix de vente normal du quintal s'établit alors à 45 plus 10, égal 55 francs.

C'est donc le sucre à 55 centimes le kilo.

Encore, ai-je supposé la betterave payée 28 francs au cultivateur, tandis qu'en mars 1910 la plupart des fabricants ont traité sur la base de 24 à 25 francs.

Et c'est la preuve — dût le docte organe des sucriers nous accabler de sa pesante ironie — que les ménagères de Belleville ont pleinement raison et qu'en supprimant l'abusive majoration fiscale et la spéculation effrénée dont cette denrée est l'objet, nous pourrions avoir aisément, pour 55 centimes le kilo du sucre qu'on nous fait payer actuellement de 1 franc à 1 fr. 10.

Maxence ROLDES.

INFORMATIONS

Une interpellation de Rouanet

Le citoyen Rouanet interviendra dès la rentrée en faveur des cheminots en question nant ou en interpellant le ministre des travaux publics au sujet d'un fait qui se serait passé dans la section d'Orléans. Un chef poseur du P.-O. aurait appelé individuellement les ouvriers poseurs placés sous ses ordres et les aurait mis en demeure de détruire leurs livrets syndicaux.

LES PREMIÈRES

RENAISSANCE. — *Le Scandale* (reprise), d'Henry Bataille.

On se souvient du sujet : c'est presque un simple fait divers. Une femme — une honnête femme — a eu, dans une station estivale, une minute d'égarement : elle est tombée dans les bras d'un rastaquouère qui n'est pas seulement un rastaquouère, mais un maître-chanteur. Il la harcèle, la menace, pousse l'audace jusqu'à venir chez elle... Elle s'affole, conte sa détresse à un vieil ami qui s'emploie à la sauver. Il y réussirait peut-être, mais le bandit est arrêté à Paris, la jeune femme est citée comme témoin, il n'y a plus possibilité matérielle de dissimuler. Le mari apprend tout, il veut la tuer, la chasser... mais devant sa douleur il décide enfin de la garder, en lui promettant d'essayer de lui pardonner.

Fait-divers banal si l'on veut. Mais dont le développement logique et implacable vous prend aux entrailles et vous fait haleter. Rien de plus tragique que l'agonie morale de cette malheureuse femme ; trois actes durant, elle se débat entre les machoires de l'étau qui se resserrent peu à peu, et l'écrasent finalement. C'est atroce parce qu'on sent que si cela est ainsi c'est parce qu'il n'en peut pas être autrement. La « faute » est légère et les conséquences en sont logiquement et nécessairement effroyables.

C'est simple, cruel, comme la vie elle-même. Pour ceux qui aiment à voir souffrir et palpiter la matière humaine, il n'est pas de tragédie plus amère et plus passionnante. Elle est pleine de cette douleur féminine qu'on retrouve dans toute l'œuvre de Bataille, douleur moins grande peut-être que la douleur masculine — mais plus physique, plus charnelle, plus émouvante...

L'interprétation est digne de cette très belle pièce. — Victor SNELL.

Les Rentes des Travailleurs

TROIS MORTS, DEUX AGONISANTS

Lens, 4 octobre. — Sur les cinq ouvriers blessés dans l'explosion de Billy-Berclau, trois sont morts ; ce sont les nommés Augustin Mortreux, Cyriaque Demay et Léon Vayolle.

On conserve un faible espoir de sauver le contremaître Debrive et l'ouvrier Mayette.

FEUILLETON DU 5 OCTOBRE 1911 — 21

Pierre et Jean

PAR

GUY DE MAUPASSANT

VII

— SUITE —

Jean qui voyait porter ses coups reprit :

— Et le jour où tu as essayé de ramer plus fort que moi, dans la *Perle* ? Et tout ce que tu dis devant elle pour te faire valoir ? Mais tu crèves de jalousie ! Et quand cette fortune m'est arrivée, tu es devenu enragé, et tu m'as détesté et tu l'as montré de toutes les manières, et tu as fait souffrir tout le monde, et tu n'es pas une heure sans cracher la bile qui t'étouffe.

Pierre ferma ses poings de fureur, avec une envie irrésistible de sauter sur son frère et de le prendre à la gorge :

— Ah ! tais-toi, cette fois, ne parle point de cette fortune !

Jean se récria :

— Mais la jalousie te suinte de la peau. Tu ne dis pas un mot à mon père, à ma mère ou à moi, où elle n'éclate. Tu feins de me mépriser parce que tu es jaloux ! tu cherches querelle à tout le monde parce que tu es jaloux. Et maintenant que je suis riche, tu ne te contiens plus, tu es devenu venimeux, tu tortures notre mère comme si c'était sa faute !..

Pierre avait reculé jusqu'à la cheminée, la bouche entr'ouverte, l'œil dilaté, en proie à une de ces folies de rage qui font commettre des crimes.

Il répéta, d'une voix plus basse, mais haletante :

— Tais-toi, tais-toi donc !

— Non. Voilà longtemps que je voulais te dire ma pensée entière : tu m'en donnes l'occasion, tant pis pour toi. J'aime une femme ! Tu le sais et tu la mailles devant moi, tu me pousses à bout ; tant pis pour toi. Mais je casserai tes dents de vipère, moi ! Je te forcerai à me respecter.

— Te respecter, toi ?

— Oui, moi !

— Te respecter... toi... qui nous a déshonorés, par ta cupidité ?

— Tu dis ? Répète... répète ?...

— Je dis qu'on n'accepte pas la fortune d'un homme, quand on passe pour le fils d'un autre.

Jean demeurait immobile, ne comprenant pas, effaré devant l'insinuation qu'il pressentait :

— Comment ? Tu dis... répète encore ?

— Je dis ce que tout le monde chuchote, ce que tout le monde colporte, que tu es le fils de l'homme qui t'a laissé sa fortune. Eh bien ! un garçon propre n'accepte pas l'argent qui déshonore sa mère.

— Pierre... Pierre... Pierre... y songes-tu ?... Toi... c'est toi... toi... qui prononces cette infamie ?

— Oui... moi... c'est moi. Tu ne vois donc point que j'en crève de chagrin depuis un mois, que je passe mes nuits sans dormir et mes jours à me cacher comme une bête, que je ne sais plus ce que je dis ni ce que je fais, ni ce que je deviendrai, tant je souffre, tant je suis affolé de honte et de douleur, car j'ai deviné d'abord et je sais maintenant.

— Pierre... Tais-toi... Maman est dans la chambre à côté ! Songe qu'elle peut nous entendre... qu'elle nous entend.

Mais il fallait qu'il vidât son cœur ! et il dit tout, ses soupçons, ses raisonnements, ses luttes, sa certitude, et l'histoire du portrait encore une fois disparu.

Il parlait par phrases courtes, hachées, presque sans suite, des phrases d'halluciné.

Il semblait maintenant avoir oublié Jean et sa mère dans la pièce voisine. Il parlait comme si personne ne l'écoutait, parce qu'il devait parler, parce qu'il avait trop souffert, trop comprimé et refermé sa plaie. Elle avait grossi comme une tumeur, et cette tumeur venait de crever, éclaboussant tout le monde. Il s'était mis à marcher comme il faisait presque toujours ; et les yeux fixes devant lui, gesticulant, dans une frénésie de désespoir, avec des sanglots dans la gorge, des retours de haine contre lui-même, il parlait comme s'il eût confessé sa misère et la misère des siens, comme s'il eût jeté sa peine à l'air invisible et sourd où s'envolaient ses paroles.

Jean éperdu, et presque convaincu soudain par l'énergie aveugle de son frère, s'était adossé contre la porte derrière laquelle il devinait que leur mère les avait entendus.

Elle ne pouvait point sortir ; il fallait passer par le salon. Elle n'était point revenue ; donc elle n'avait pas osé.

Pierre, tout à coup frappant du pied, cria :

— Tiens, je suis un cochon d'avoir dit ça !

Et il s'enfuit, nu-tête, dans l'escalier.

Le bruit de la grande porte de la rue, retombant avec fracas, réveilla Jean de la torpeur profonde où il était tombé. Quelques secondes s'étaient écoulées, plus longues que des heures, et son âme s'était engourdie dans un hébétement d'idiot. Il sentait bien qu'il lui faudrait penser tout à l'heure, et agir, mais il attendait, ne voulant même plus comprendre, savoir, se rappeler, par peur, par faiblesse, par lâcheté. Il était de la race des temporiseurs qui remettent toujours au lendemain ; et quand il lui fallait, sur-le-champ, prendre une résolution, il cherchait encore, par instinct, à gagner quelques moments.

Mais le silence profond qui l'entourait maintenant, après les vociférations de Pierre, ce silence subit des murs, des meubles, avec cette lumière vive des six bougies et des deux lampes, l'effraya si fort tout à coup qu'il eut envie de se sauver aussi.

Alors il secoua sa pensée, il secoua son cœur, et il essaya de réfléchir.

Jamais il n'avait rencontré une difficulté dans sa vie. Il est des hommes qui se laissent aller comme l'eau qui coule. Il avait fait ses classes avec soin, pour n'être pas puni, et terminé ses études de droit avec régularité parce que son existence était calme. Toutes les choses du monde lui paraissaient naturelles sans éveiller autrement son attention. Il aimait l'ordre, la sagesse, le repos par tempérament, n'ayant point de replis dans l'esprit ; et il demeurait devant cette catastrophe, comme un homme qui tombe à l'eau sans avoir jamais nagé.

Il essaya de douter d'abord. Son frère avait menti par haine et par jalousie ?

Et pourtant, comment aurait-il été assez misérable pour dire de leur mère une chose pareille s'il n'avait pas été lui-même égaré par le désespoir ? Et puis Jean gardait dans l'oreille, dans le regard, dans les nerfs, jusque dans le fond de la chair, certaines paroles, certains cris de souffrance, des intonations et des gestes de Pierre, si douloureux qu'ils étaient irrésistibles, aussi irrécusables que la certitude.

Il demeurait trop écrasé pour faire un mouvement ou pour avoir une volonté. Sa détresse devenait intolérable ; et il sentait que, derrière la porte, sa mère était là qui avait tout entendu et qui attendait.

Que faisait-elle ? Pas un mouvement, pas un frisson, pas un souffle, pas un soupir ne révélait la présence d'un être derrière cette planche. Se serait-elle sauvée ? Mais par où ? Si elle s'était sauvée... elle avait donc sauté de la fenêtre dans la rue !

Un sursaut de frayeur le souleva, si prompt et si dominateur qu'il enfonça plutôt qu'il n'ouvrit la porte et se jeta dans sa chambre.

Elle semblait vide. Une seule bougie l'éclairait, posée sur la commode.

Jean s'élança vers la fenêtre, elle était fermée, avec les volets clos. Il se retourna, fouillant les coins noirs de son regard anxieux, et il s'aperçut que les rideaux du lit avaient été tirés. Il y courut et les ouvrit. Sa mère était étendue sur sa couche, la figure enfouie dans l'oreiller qu'elle avait ramené de ses deux mains crispées sur sa tête, pour ne plus entendre.

Il la crut d'abord étouffée. Puis, l'ayant saisie par les épaules, il la retourna sans qu'elle lâchât l'oreiller qui lui cachait le visage et qu'elle mordait pour ne pas crier.

Mais le contact de ce corps raidi, de ces bras crispés, lui communiqua la secousse de son indicible torture. L'énergie et la force dont elle retenait avec ses doigts et avec ses dents la toile gonflée de plumes sur sa bouche, sur ses yeux et sur ses oreilles pour qu'il ne la vît point et ne lui parlât pas, lui fit deviner, par la commotion qu'il reçut, jusqu'à quel point on peut souffrir. Et son cœur, son simple cœur, fut déchiré de pitié. Il n'était pas un juge, lui, même un juge miséricordieux, il était un homme plein de faiblesse et un fils plein de tendresse. Il ne se rappela rien de ce que l'autre lui avait dit, il ne raisonna pas et ne discuta point, il toucha seulement de ses deux mains le corps inerte de sa mère, et ne pouvant arracher l'oreiller de sa figure, il cria, en baisant sa robe :

— Maman, maman, ma pauvre maman, regarde-moi !

Elle aurait semblé morte si tous ses membres n'eussent été parcourus d'un frémissement presque insensible, d'une vibration de corde tendue. Il répétait :

— Maman, maman, écoute-moi. Ça n'est pas vrai. Je sais bien que ça n'est pas vrai.

Elle eut un spasme, une suffocation, puis tout à coup elle sanglota dans l'oreiller. Alors tous ses nerfs se détendirent, ses muscles raidis s'amollirent, ses doigts s'entr'ouvrant lâchèrent la toile ; et il découvrit la face.

Elle était toute pâle, toute blanche, et de ses paupières fermées on voyait couler des gouttes d'eau. L'ayant enlacée par le cou, il lui baisa les yeux, lentement, par grands baisers désolés qui se mouillaient à ses larmes, et il disait toujours :

— Maman, ma chère maman, je sais bien que ça n'est pas vrai. Ne pleure pas, je le sais ! Ça n'est pas vrai !

Elle se souleva, s'assit, le regarda, et avec un de ces efforts de courage qu'il faut, en certains cas, pour se tuer, elle lui dit :

— Non, c'est vrai, mon enfant.

(*A suivre.*)

Grande Marque "VILLE de PARIS"
ENCRES MIETTE
SUPÉRIEURES

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France